



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

APL

Question écrite n° 68602

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur les réflexions du mouvement HLM dans le cadre de la mission parlementaire d'évaluation et de contrôle (MEC) concernant l'impact des charges sur les quittances des loyers. En effet, il souligne que, bien que les loyers aient été gelés pour deux ans, certaines dépenses impondérables subsistent telles que les taxes, le coût croissant de l'eau et les nouvelles missions liées à la sécurité des quartiers, dépenses qui influent considérablement sur le montant des charges qui incombent aux locataires. Il paraît donc souhaitable qu'une révision à la hausse du « forfait charges » dans les aides à la personne soient envisagée afin de permettre aux locataires de s'installer de façon indolore et durable dans un logement adapté à leurs ressources. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis 1997, après quatre années d'absence d'actualisation autre que très partielle, le Gouvernement s'est attaché à rétablir et à maintenir le pouvoir d'achat que procurent les aides personnelles au logement en accompagnant l'actualisation légale de mesures « coup de pouce » qui ont notamment permis de revaloriser le forfait de charges ; depuis cinq ans, et cette année encore pour ce qui concerne la majoration par personne supplémentaire, ce forfait a en effet été révisé à la hausse au-delà de l'indice normal d'actualisation qui est celui des prix à la consommation. A la demande d'un certain nombre de membres du Conseil national de l'habitat (CNH), la question d'une meilleure prise en compte des charges locatives par les aides personnelles est actuellement à l'étude au sein de cette instance. Le Gouvernement examinera avec intérêt les propositions qui résulteront de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68602

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6436

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 990